

DEPARTEMENT
LOIRE ATLANTIQUE
CANTON
MONTOIR DE BRETAGNE
COMMUNE
TRIGNAC

N°151/23
151 VOIRIE_2023-05-10

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de TRIGNAC,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de TRIGNAC en date du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de TRIGNAC

VU le code des Marchés Publics

CONSIDERANT qu'il est absolument nécessaire de procéder à la passation d'un marché relatif à la réalisation de travaux d'entretien des espaces verts : sur la commune de Trignac

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation lancée par procédure adaptée

Les entreprises suivantes ont été retenues

Nom de l'entreprise retenue	Montant de l'offre HT	Lot
Fédération des Maisons de Quartier 44600 St Nazaire	19 451.40 €	1
Fédération des Maisons de Quartier 44600 St Nazaire	16 451.00 €	2
APIE 44600 St Nazaire	14 717.30 €	3
ESAT Marie Moreau	29 775.00 €	4

**ARRETE
D'ATTRIBUTION
DE MARCHE
Marché réservé de
prestations de services
« entretien des
espaces verts »**

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Il sera conclu un marché avec la société Fédération des Maisons de Quartier 44600 St Nazaire, la société APIE et l'ESAT Marie Moreau pour l'exécution des travaux d'entretien des espaces verts sur la commune de Trignac

ARTICLE 2 : Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché sera imputé sur les crédits inscrits aux budgets des années 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027.

Travaux d'entretien espaces verts	Article 61521	Fonction 823
-----------------------------------	---------------	--------------

ARTICLE 4 : La Direction Générale des Services de la commune de TRIGNAC et M. Le Responsable des Services Techniques communaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Trignac, le 10 mai 2023

Le Maire

Maire Adjoint
Jean Louis LELIEVRE